

Budget 2019

- ▶ Alain JEUNEHOMME
Echevin des Finances,
du Budget et de la Transition énergétique et environnementale



Décembre 2018

BUDGET ORDINAIRE

Le budget 2019 présente un boni de 46.583,85 €

	2017	2018			2019
		Après dernière M.B.	adaptations (v. annexe)	Total après adaptations	
<u>Compte 2017</u>					
Droits constatés nets (+)	29.838.576,27				
Engagements à déduire (-)	29.533.487,86				
Résultat budgétaire au 01/01/2017	305.088,41				
<u>Budget 2018</u>					
Prévisions de recettes (+)		31.943.298,81	1.201.976,62	33.145.275,43	
Prévisions de dépenses (-)		31.755.122,23	1.188.143,67	32.943.265,90	
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2018		188.176,58	13.832,95	202.009,53	
<u>Budget 2019</u>					
Prévisions de recettes (+)					32.263.876,39
Prévisions de dépenses (-)					32.217.292,54
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019					46.583,85

ANNEXE AU TABLEAU DE SYNTHÈSE :

Recettes en plus			
Exercice	Article	Libellé	Montants
2018	040/367-02	Taxe sur la construction	23.028,29
2018	552/106-01	Rbt notes de crédit énergie	6.501,27
2018	879/380-01	Indemnités pour petits dommages	2.447,06
Total			31.976,62
Recettes en moins			
Exercice	Article	Libellé	Montants
2018	04001/367-09	Taxe parcelles à bâtir non bâties	12.000,00
2018	04002/367-09	Taxe parcelles à bâtir non bâties	12.000,00
2018	131/161-48	Incapacités de travail	56.143,67
2018	131/998-01	Provision 2ème pilier pensions	1.120.000,00
Total			1.188.143,67
Dépenses en moins			
Exercice	Article	Libellé	Montants
2018	131/116-01	Provision 2ème pilier pensions	1.120.000,00
2018	000/214-03	Intérêts certificats trésorerie	50.000,00
Total			1.170.000,00

Fonds de Réserve Ordinaire :

Pour rappel, Ce Fonds a pu être constitué en bénéficiant de l'accélération de la vitesse d'enrôlement des additionnels à l'I.P.P.

L'objectif initial de ce FRO était de permettre le financement d'une politique de rattrapage des pensions des agents contractuels.

Après la MB2/2018:

FRO = 767.123,94 € (940.000,00 € - 172.876,06 €)

afin de combler le déficit présumé du compte 2017 et les dépenses relevant des exercices antérieurs.

Provisions :

Après MB2/2018 =

2.570.505,57 €

Au B.I., le prélèvement de 1.120.000,00 € prévu pour assurer le rattrapage des pensions des agents contractuels est toujours possible

Tableau récapitulatif Budget ordinaire

	Compte 2017	Budget initial 2018	Budget initial 2019
DEPENSES ORDINAIRES			
Personnel (*)	12.526.141,32 €	14.450.289,39 €	14.815.006,99 €
Fonctionnement	3.227.105,55 €	3.445.848,05 €	3.506.471,39 €
Transferts	8.776.468,73 €	8.851.733,04 €	9.237.506,56 €
Dette	4.128.101,63 €	4.387.549,97 €	4.467.977,29 €
Prélèvements	300.000,00 €		
Total (exercice propre)	28.957.817,23 €	31.135.420,45 €	32.026.962,23 €
Exercices antérieurs	575.670,63 €	172.876,06 €	190.330,31 €
Total général	29.533.487,86 €	31.308.296,51 €	32.217.292,54 €
RECETTES ORDINAIRES			
Prestation	1.867.450,71 €	2.354.782,68 €	2.329.539,52 €
Transferts (*)	26.252.171,75 €	26.912.696,90 €	27.779.044,20 €
Dette	951.181,38 €	830.722,59 €	832.824,41 €
Provisions			1.120.000,00 €
Total (exercice propre)	29.070.803,84 €	30.098.202,17 €	32.061.408,13 €
Exercices antérieurs	767.772,43 €	0.00 €	202.468,26 €
Prélèvements	0.00 €	1.120.000,00 €	
Total général	29.838.576,27 €	31.218.202,17 €	32.263.876,39 €
Evolution des résultats	2017	2018	2019
Exercice propre	112.986,61 €	82.781,72 €	34.445,90 €
Global	305.088,41 €	82.781,72 €	12.137,95 €

Dépenses entre 2018 et 2019

Dépenses en frais de Personnel : = 14.815.006,99 €

*La politique menée en matière de personnel sera, en 2019,
dans la même ligne qu'en 2018 :*

- Pas de remplacements de membres de personnel,
- Evolutions de carrière des agents en place prises en compte,
- Remplacements uniquement en raison des besoins impérieux des services.

**> *Préservation de l'emploi
et non licenciement pour raison économique !***

On notera une provision de 1.120.000,00 €
pour le second pilier de pension des agents contractuels.

Dépenses de Fonctionnement :

= 3.506.471,39 € (contre 3.445.848,05 € en 2018)

Dépenses clairement maîtrisées (+ 1,7 %, inférieur à l'évolution de l'indice des prix à la consommation ; 2,78 en novembre 2018)

Dépenses de transferts :

8.851.733,04 € en 2018, pour 9.237.506,56 € en 2019

Augmentation des dotations versées à la SECOVA et au CPAS, mais nettement inférieure à la demande initiale (économie de 3% des dépenses de fonctionnement demandée également aux entités-paracommunales).

Dépenses de dettes :

- ▶ 4.467.977,29 € en 2019 contre 4.287.173,87 € en 2018

(+4,2%) car suite à la mise en oeuvre des soldes PIC en 2018 et non 2017, la commune a dû emprunter, à la clôture 2018, 3.241.303,84 € pour 1.432.635,88 € fin 2017.

Comme depuis plusieurs années, les emprunts sont remboursables à capital constant -> annuités dégressives.

-> Augmente quelque peu la charge immédiate, mais bénéfique de deux manières :

- Diminution sensible du montant total des charges d'intérêt;
- Reconstitution plus rapide de la capacité d'emprunt de la Commune.

BUDGET EXTRAORDINAIRE

Exercice 2019		Service extraordinaire		
	2017	2018		2019
<u>Compte 2017</u>				
Droits constatés nets (+)	10.556.545,98			
Engagements à déduire (-)	10.075.523,43			
Résultat budgétaire au 01/01/2017	481.022,55			
<u>Budget 2018</u>				
		Après dernière M.B.	Adaptations (v. annexe)	Total après adaptations
Prévisions de recettes (-)		8.580.565,68	-735.737,42	7.844.828,26
Prévisions de dépenses (-)		8.580.565,68	-735.737,42	7.844.828,26
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2018		0,00	0,00	0,00
<u>Budget 2019</u>				
Prévisions de recettes (+)				2.428.145,32
Prévisions de dépenses (-)				2.428.145,32
Résultat budgétaire présumé au 01/01/2019				0,00

● BE exercice antérieur

Investissements exercice antérieur	55.639,30 €	a
Recette subsides	250.000,00 €	b
Participations diverses (SPGE, ...)	75.173,43 €	c
Investissements supportés par emprunts tiers	0,00 €	d
Investissements supportés par emprunt communal	1.602.888,00 €	e
Investissements supportés par prélèvements ordinaires	0,00 €	f
Investissements supportés par prélèvements sur le F.R.E.	520.257,32 €	g
Boni cumulé de l'exercice	0,00 €	h=a-b-c-d-e-f-g
Part communale	0,00 €	j=e+g+h

● BE exercice propre

Investissements exercice propre	2.372.506,02 €	a
Recette subsides	250.000,00 €	b
Emprunt CRAC	0,00 €	c
Investissements supportés par emprunts tiers	0,00 €	d
Investissements supportés par emprunt communal	1.602.888,00 €	e
Investissements supportés par prélèvements ordinaires	0,00 €	f
Investissements supportés par prélèvements sur le F.R.E.	519.618,02 €	g
Investissements supportés par prélèvements sur le P.I.C.	???? €	h
Boni cumulé de l'exercice propre	00,00 €	i=a-b-c-d-e-f-g-h
Part communale	???? €	j=e+g+h

Principes suivants pour la confection du BE 2019 :

1. Charge de dette : 200€/an/habitant ;
2. Investissements hors balise de charge de dette autorisés pour autant qu'ils répondent à certains critères :
 - a. Travaux d'économie d'énergie et/ou d'utilisation d'énergies renouvelables à condition que les économies effectuées et/ou les recettes nouvelles couvrent les charges d'emprunts contractés pour leur réalisation.
 - b. Investissements qui répondent à la mise aux normes de certains services (secteur MR/MRS, normes AFSCA, sécurité incendie, normes ONE).
 - c. Travaux réalisés pour certains services compensés par des recettes nouvelles (exemple : service communal de distribution d'eau).
 - d. Part communale de projets d'investissements cofinancés par l' U.E.

Outre les crédits nécessaires à l'entretien du patrimoine communal, des voiries et au renouvellement du parc automobile, le B.E. est « basique » et les projets déterminés par la Déclaration de Politique Communale seront introduits dès le MB1/2019.

CONCLUSIONS :

- ✓ Budget à l'exercice propre en boni.

Sans augmentation de l'I.P.P.

et des centimes additionnels au Précompte Immobilier.

B.E. 2019 -> entretien du patrimoine communal

MB2/2019 -> projets de la D.P.C. -> qualité de vie de nos citoyens

- ✓ *Equilibre budgétaire*
= *saine gestion*
= *préservation de l'autonomie communale.*

